

Promotion d'Appartements, de Lotissements et de Maisons
PALM PROMOTION

Au capital de 3.100.000 Francs

Siège social : 53 bis Bd de la Liberté

59800 LILLE

RCS LILLE B 311 087 175

SIRET 311 087 175 000 15

R.C.S.

30.09.1992

811087175

726949

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le trente septembre
à 15 heures.

Les Administrateurs se sont réunis en Conseil au siège social,
sur convocation du Président, Monsieur Christian LEJEUNE.

Les Administrateurs présents ont signé le registre de présence
en entrant en séance.

Monsieur le Président constate que la majorité des
administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement
délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur
D.EURIN

Après échange de vue, les membres du conseil délibèrent comme
suit sur les questions à l'ordre du jour :

1/ Nomination d'un nouveau Président,

Monsieur le Président expose que compte tenu de l'importance de
ses nouvelles fonctions au sein du groupe Rabot Dutilleul
Investissement, il ne désire plus exercer les fonctions de
président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir
à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président
pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de
l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de
nommer Monsieur Jean Claude DEVAUX en qualité de président du
conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat
d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Jean-Claude DEVAUX déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressement aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Il jouira des mêmes pouvoirs que ceux attribués à son prédécesseur et qui avaient été déterminés lors de la séance du Conseil d'Administration du 31 Décembre 1987.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2/ Renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Dominique EURIN.

Sur la proposition de son Président, le Conseil renouvelle le mandat de Dominique EURIN en qualité de Directeur Général.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Dominique EURIN déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressement aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Dominique EURIN, Directeur Général est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toute circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clos en 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30, et les administrateurs ont signé le présent procès-verbal après lecture.

Copie certifiée conforme

